



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

**Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest unissent leurs forces pour le partage des services d'inspection municipale**

**Saint-Roch-de-l'Achigan, le 1<sup>er</sup> septembre 2026** - La Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan et la Municipalité de Saint-Roch-Ouest franchissent aujourd'hui une nouvelle étape en matière de collaboration intermunicipale avec la signature d'une entente visant le partage des services d'inspection municipale. Cette entente permettra d'assurer une offre de services efficace, professionnelle et adaptée aux besoins des citoyens des deux municipalités.

Conclue conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, l'entente prévoit la mise à contribution de ressources spécialisées en inspection municipale afin de soutenir les activités de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest. Les inspecteurs désignés pourront notamment intervenir en matière d'application des règlements municipaux, de délivrance de permis et certificats ainsi que de suivi des dossiers d'urbanisme.

Cette collaboration favorise la mise en commun de l'expertise municipale tout en assurant un service de proximité et une continuité dans le traitement des demandes citoyennes. L'entente prévoit également la désignation de fonctionnaires responsables de l'application des règlements municipaux sur le territoire de Saint-Roch-Ouest.

« Cette entente témoigne de l'importance de la collaboration entre municipalités afin d'optimiser les services offerts à nos citoyens. En partageant notre expertise, nous contribuons à assurer un service professionnel et efficace tout en favorisant une gestion responsable des ressources municipales », souligne le maire de Saint-Roch-de-l'Achigan, **Sébastien Marcil**.

Le maire de Saint-Roch-Ouest, **Pierre Mercier**, se réjouit également de cette nouvelle collaboration :

« Notre priorité demeure d'offrir des services de qualité à nos citoyens. Pour une petite municipalité comme la nôtre, le partage des ressources représente une solution concrète et efficace pour répondre à certains besoins. Nous remercions la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan d'avoir accepté de collaborer avec nous en mettant à notre disposition les services d'un inspecteur. C'est un bel exemple de ce que nous pouvons accomplir lorsque les municipalités travaillent ensemble, dans l'intérêt de nos citoyens. »

L'entente signée aujourd'hui prévoit notamment la prestation de services d'inspection municipale à raison de huit heures par semaine pour la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, selon les modalités convenues entre les deux municipalités.

Par cette initiative, Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest réaffirment leur volonté de travailler ensemble afin d'offrir des services municipaux efficaces, accessibles et adaptés aux réalités de leur territoire.

-30-

**Source :** Myriam Côté

Responsable des communications et de la participation citoyenne

Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan

514-730-5239

**Source :** Sherron Kollar

Directrice générale

Municipalité de Saint-Roch-Ouest

450-588-6060